



**Mairie de BULLION**  
**Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2017**

Séance du 2 mars 2017  
Convocation du 23 février 2017  
Conseillers municipaux en exercice : 19  
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 18

L'an deux mil dix-sept le 2 mars à vingt heures quarante-cinq minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel PICARD, Maire.

Présents :

Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Eric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Nathalie COUCHAUX, Monsieur Jacques GAGNIERES (départ 22h30), Monsieur Jean-Pierre GUILBERT, Madame Fabienne HOFFMANN, Monsieur Eric JACQ, Monsieur Daniel PICARD, Monsieur Dominique PIERROT, Monsieur Loïc PONTOIRE, Madame Isabelle ROGER, Monsieur Joël SELLIER, Madame Giulia VALENTE

Représentés :

Monsieur Patrick BOUCHER par Monsieur Joël SELLIER  
Madame Christelle CREICHE par Madame Isabelle ROGER  
Monsieur Jacques GAGNIERES par Madame Giulia VALENTE (à partir de 22h30)  
Madame Isabelle MARGOT JACQ par Monsieur Xavier CARIS  
Madame Céline THOMAS par Monsieur Dominique PIERROT

Absente :

Sophie PITTELLA

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Xavier CARIS

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir la demande d'un financement de 72 000€ au titre du *Contrat de ruralité* pour la construction du centre de loisirs. Le conseil municipal l'accepte à l'unanimité.

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2017**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité après prise en compte de la remarque suivante :

Point 3 *Mise en place du RIFSEEP : IFSE et CIA*, page 6 du procès-verbal. « Madame Isabelle MARGOT-JACQ [...] regrette par ailleurs que les montants de CIA soient déterminés par Monsieur le Maire sans consultation d'une commission municipale **qu'il n'existe pas de commission municipale qui permette d'étudier les règles de la mise en place et du suivi du CIA. Elle signale que dans une petite équipe, le versement d'une prime, qu'elle estime « aléatoire », risque à terme de démobiliser et de créer des tensions entre les agents ou les services, plutôt que de souder l'équipe. »**

**2. Débat d'orientation budgétaire 2017**

Suite au débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire rappelle que celui-ci n'est pas formalisé par un vote et une délibération.

### 3. Balayage mécanique de la voirie et des cours d'écoles - Groupement de commande

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et l'État,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDÉRANT la volonté de créer un groupement de commandes au vu de mutualiser la prestation de balayage mécanique des voiries et cours d'écoles,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commande entre les communes d'Ablis, Boinville le Gaillard, Bonnelles, Bullion, Clairefontaine en Yvelines, La Celle les Bordres, Longvilliers, Orsonville, Ponthévrard, Prunay en Yvelines, Saint-Martin de Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp et de Saint-Arnoult-en-Yvelines, pour la prestation de balayage mécanique des voiries et cours d'écoles,

DIT que la commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commission d'appel d'offres communale,

DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

ÉLIT les représentants suivants :

Sont candidats :

	Binôme 1	Binôme 2
Titulaire	Monsieur Patrick BOUCHER	Madame Isabelle MARGOT JACQ
Suppléant	Monsieur Eric JACQ	Monsieur Eric Chabanne
Vote	13 voix	5 voix
	Monsieur Patrick BOUCHER Monsieur Albert COLLARD Madame Nathalie COUCHAUX Madame Christelle CREICHE Monsieur Jean-Pierre GUILBERT Madame Fabienne HOFFMANN Monsieur Eric JACQ Monsieur Daniel PICARD Monsieur Dominique PIERROT Monsieur Loïc PONTOIRE Madame Isabelle ROGER Monsieur Joël SELLIER Madame Céline THOMAS	Madame Giulia VALENTE Monsieur Xavier CARIS Madame Isabelle MARGOT JACQ Monsieur Eric CHABANNE Monsieur Jacques GAGNIERES

Sont élus : Monsieur Patrick BOUCHER titulaire, Monsieur Eric JACQ suppléant.

PRECISE que la commission d'appel d'offres sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement,

INDIQUE que la coordination du groupement sera assurée par la Ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines,

DIT que les dépenses seront imputées dans la limite des inscriptions budgétaires du budget primitif 2017 et des suivants,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires pour l'application des dispositions de la présente délibération.

#### **4. Rambouillet Territoires - Désignation d'un représentant municipal à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 Juillet 2009, relative au renforcement et à la simplification de la Coopération intercommunale,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC1609AD02 du 19 septembre 2016 portant approbation des statuts du nouvel EPCI suite à la fusion de la CART avec la CAPY et la CCE au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 du 27 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, de la communauté de communes Contrée d'Ablis Portes d'Yvelines, et de la communauté de communes des Etangs,

CONSIDERANT l'élargissement du périmètre de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un délégué communal à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

ÉLIT le délégué suivant :

Sont candidats :

Délégué	Madame Fabienne HOFFMANN	Monsieur Xavier CARIS
	13 voix	5 voix
Vote	Monsieur Patrick BOUCHER Monsieur Albert COLLARD Madame Nathalie COUCHAUX Madame Christelle CREICHE Monsieur Jean-Pierre GUILBERT Madame Fabienne HOFFMANN Monsieur Eric JACQ Monsieur Daniel PICARD Monsieur Dominique PIERROT Monsieur Loïc PONTOIRE Madame Isabelle ROGER Monsieur Joël SELLIER Madame Céline THOMAS	Madame Giulia VALENTE Monsieur Xavier CARIS Madame Isabelle MARGOT JACQ Monsieur Eric CHABANNE Monsieur Jacques GAGNIERES

Est élue Madame Fabienne HOFFMANN, délégué(e) à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

## **5. Construction d'un centre de loisirs pour les 6-11 ans - demande de participation financière au titre d'un Contrat de ruralité**

Par délibération en date du 8 mars 2016, le Conseil Municipal a arrêté le programme du « contrat départemental », lequel comporte 5 opérations :

- Construction d'un centre de Loisirs pour 3-6 ans
- Construction d'un centre de Loisirs pour 6-11 ans  
(ces deux centres de loisirs seront abrités dans un bâtiment d'une superficie totale de 350m<sup>2</sup>)
- Création d'une médiathèque/bibliothèque de 140m<sup>2</sup> en agrandissant et en rénovant un bâtiment déjà existant de 70m<sup>2</sup>.
- création d'un espace Jeunes.
- Création d'une salle d'activités et de locaux de rangements associés.

Considérant le projet de construction d'un Centre de Loisirs pour les « grands », les enfants étant aujourd'hui répartis dans les locaux d'un ancien groupe scolaire, l'idée étant :

- de construire un nouveau bâtiment (65 enfants 6-11 ans), dans le prolongement des bâtiments scolaires existants,
- de mutualiser certains espaces (restaurant scolaire, salle de motricité, dortoir, cours de récréation),
- d'engendrer des économies d'espace et de fonctionnement,
- de favoriser l'émergence de projets pédagogiques communs entre les espaces d'éducation,

Considérant le dossier d'avant-projet et le montant des travaux estimé à 618 400€ HT,

Considérant la possibilité de bénéficier d'une participation financière au titre d'un Contrat de ruralité, dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local, conclu entre l'Etat, le préfet des Yvelines, la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, et la commune de Bullion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE une participation financière au titre d'un Contrat de ruralité, à conclure entre l'Etat, le préfet des Yvelines, la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, et la commune de Bullion, à hauteur de 72 000€ HT, pour la période 2017-2020,

S'ENGAGE à ne pas engager les travaux envisagés avant la date d'attribution de la subvention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

## **6. Points d'information**

### **Schémas directeurs d'assainissement et d'alimentation en eau potable**

Monsieur le Maire indique qu'en fin de dossier sont présentés les travaux proposés, leurs coûts, et leurs phasages. Il précise qu'un schéma directeur d'assainissement spécifique au HPR a été réalisé.

Il ajoute que le zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales a été transmis à la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France) qui déterminera si une évaluation environnementale est nécessaire. Le zonage sera par la suite soumis à enquête publique, peut-être concomitamment aux enquêtes publiques dédiées au PLU et au périmètre de protection modifié de l'église.

## **Logements sociaux « La châtaigneraie » - Vente du terrain au bailleur social MFRP**

Monsieur le Maire présente le projet de division du terrain. La promesse de vente sera soumise au conseil municipal dès que le projet aura été rédigé par le notaire. Monsieur le Maire rappelle que la vente définitive ne sera réalisée qu'après obtention du permis de construire, délivré par la commune.

## **Contrat départemental - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle que le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre est en cours de rédaction par l'assistance à maîtrise d'ouvrage Ingénier'Y.

## **Travaux de l'étang de Vaubersan**

Monsieur le Maire indique que le Conseil départemental des Yvelines lance son appel d'offre quant à la maîtrise d'œuvre. La date des travaux sera déterminée ultérieurement.

## **7. Questions diverses**

Monsieur Eric CHABANNE demande des précisions quant aux travaux réalisés sur la voirie à Longchêne. Monsieur le Maire répond que des réparations ont été effectuées suite à l'affaissement de la voirie, et qu'une remise en état définitive sera réalisée.

Monsieur Dominique PIERROT indique la formation de nids de poule rue de Noncienne. Monsieur le Maire répond que des travaux d'entretien sont prévus.

Madame Nathalie COUCHAUX informe du départ du Paris-Nice lundi 6 mars matin à Rochefort. Monsieur Albert COLLARD informe du nettoyage de printemps samedi 11 mars à partir de 14h.

## Prochains conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux sont fixés comme suit :  
Jeudi 30 mars 2017 (vote du budget).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.